



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2023-225

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

**Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques /
Direction Départementale des Finances Publiques - Secrétariat de Direction**

64-2023-09-07-00007 - Délégations de signature SGC Oloron- Responsable
Olivier LABEYRIE (2 pages)

Page 3

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-09-07-00007

Délégations de signature SGC Oloron-
Responsable Olivier LABEYRIE

Direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'OLORON

14 RUE ADOUE

64400 OLORON SAINTE-MARIE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SGC D'OLORON

Le comptable, responsable du SGC d'OLORON

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Anouk LABATUT**, adjointe du comptable chargé du SGC d'OLORON, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

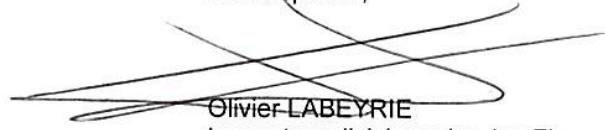
Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
Corinne SOM	<i>Contrôleuse</i>	<i>4 mois et 1 500 €</i>
Frédéric GOYER	<i>Contrôleur</i>	<i>4 mois et 1 500 €</i>
Marie RAVAUD	<i>Contrôleuse</i>	<i>4 mois et 1 500 €</i>
Claudie JUBERA	<i>Contrôleuse</i>	<i>4 mois et 1 500 €</i>

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Atlantiques.

A Oloron, le 7 septembre 2023

Le comptable,



Olivier LABEYRIE

Inspecteur divisionnaire des Finances publiques